

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_022 | Pères de l'Église](#)[CollectionBoite_022-7-chem | Benedictins](#). Item[Benedicti. Péché de mollesse - suite]

[Benedicti. Péché de mollesse - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb022_f0260

SourceBoite_022-7-chem | Benedictins.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

154 - - Il y a 3 aspects de mollesse.

La première est une lâcheté et mollesse qui est opposée à la vertu de persévérance, c'est à dire qui est si mol et si efféminé qu'il omet ce qui est nécessaire pour son salut ; c'est une espèce de peché de paresse.

La 2^e est celle de laquelle ni raison, ni volonté, ni affection volontaire et mouvant ne résultent soit par attachement, par consolation et délectation, par locution ou conversation avec f. m. h., par lecture de livres inspirés, ou par quelque autre moyen que ce soit.

La 3^e est celle-ci & l'enfer est qd qqun est si lent sur la voie du peché de sodomie et sur celle de l'efféminé de femme. " Ainsi Gengis Khan, et de nombreux autres Th. de Bégo ont été condamnés,

155 - "qd qqun est si paresseux qu'il ne peut pas se lever par attachement, il peché + grossier que s'il le faisait à tort ou à raison qu'il ne hait pas son propre peché à celui d'autrui.

Pl. de plén qui l'on tend à la suite. qd elle est consensuelle et non complaisante n'est vraiment mauvaise.

- Discussion sur le pt du sommeil

- La collection nocturne entre 1 P.M.

- mais si elle est modérée, elle n'est pas une cause qui est mauvaise, si elle est excessive elle est cause de peché que cette cause

- si elle est excessive, il faut enlever P.M.

- à la fois pour éviter le sommeil P.M.

(cf. m. p. m.)
Demande de
bien qu'il faut
ce point de vue
comme peché et non

